

ACTES DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les délibérations en texte intégral sont disponibles sur demande à la Direction administrative et financière du Port autonome de Strasbourg, 25 rue de la Nuée Bleue, CS 80407, 67002 STRASBOURG Cedex (Tél. + 33 (0)3 88 21 74 02 – pas@strasbourg.port.fr).

Séance du Conseil d'administration du 12 mars 2021

Lors de la séance du 12 mars 2021, le Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg, après en avoir délibéré, a pris les décisions dans les affaires suivantes :

- 1.- Ouverture de la séance – excuses
- 2.- Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020
- 3.- Liste de présentation dans le cadre de la nomination du futur Directeur général du Port autonome de Strasbourg [vote à bulletin secret] – Point ajourné
- 4.- Personnel : actualisation du dispositif de prise en charge partielle des frais de transport
- 5.- Compte financier 2020
- 6.- Covid 19_mesures d'accompagnement des entreprises de certains secteurs d'activité
- 7.- Barème domanial : redevance d'accostage pour usage d'un embarcadère du PAS – modification du tarif de stationnement sans passagers à bord
- 8.- Subvention européenne pour le terminal ferroviaire dans le cadre d'un call
- 9.- Information concernant la réflexion sur les outils déontologiques
- 10.- Association sportive du Port autonome ASPA, revitalisation de l'association
- 11.- Information sur la campagne de publicité du PAS
- 12.- Amodiation (prorogation) Eurométropole de Strasbourg_Aire de gens du voyage rue de Dunkerque
- 13.- Lingenheld Environnement : amodiation terrain sis 1A place H Levy à Strasbourg – cession des constructions superficielles
- 14.- Acquisition d'un bâtiment sur terrain portuaire (3 rue d'Alger) : SCI ARAMIS
- 15.- Amodiation SCI EXETER III FRANCE 1 (3-5 rue de Dieppe) – SCI EXETER III FRANCE 2 (Rue de Bayonne) – autorisation d'hypothéquer les constructions dans le cadre de leur refinancement

- 16.- Rapport d'activité RET
- 17.- Rapport d'activité BATORAMA
- 18.- Rapport annuel et trimestriel Maison-mère

APPROBATION DU BUREAU EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

projet CEF « ICT Upper Rhine traffic management platform »
Subvention du Port autonome de Strasbourg
Clôture financière

Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach (dissolution)
Convention du 31 mai 1964 (créance du PAS – 308 732,37 euros)
Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion du Port de Colmar/Neuf-Brisach (reprise de la créance)

- 19.- Prochaine séance